

TESTS CACES® EN CONDUITE DES GRUES A TOUR (R487)

Réf de l'action : ECF B131.PR indice 03 du 30/04/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de vérifier l'aptitude à la conduite en toute sécurité des grues à tour dans une ou plusieurs des catégories conformément à la recommandation R487 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une grue à tour correspondant à une des catégories de la recommandation R487,
- Conducteur/conductrice de grue à tour qui justifie avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES® R487 Grues à tour.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MOYENS D'EVALUATION

- Utilisation d'une (ou de plusieurs) grue(s) à tour représentative(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R487 des catégories concernées,
- Logiciel de tests CACES® interne, certifié testeur CACES®,
- Le stagiaire devra venir avec ses équipements de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.

THEMES D'EVALUATION

Théorie :

- Connaissances générales,
- Technologie et stabilité des grues à tour,
- Les principaux types de grues à tour,
- Notions élémentaires de physique, stabilité des grues à tour,
- Risques liés à l'utilisation des grues à tour,
- Exploitation des grues à tour,
- Accessoires de levage et règles d'élingage,
- Vérifications d'usage des grues à tour, entretien,

Pratique :

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manœuvres,
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance.
- Translation sur rails (en option pour toutes les catégories).
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option pour les catégories 1 et 2),
- Conduite en cabine (en option pour la catégorie 3).

MODALITES D'EVALUATION

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'une grue à tour conforme à la R487.
- Condition de réussite épreuve théorique :
 - Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble des 100 questions,
 - Une note \geq à la moyenne pour chaque thème évalué.
- Condition de réussite épreuve pratique :
 - Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble du test,
 - Une note \geq à la moyenne pour chaque « thème évalué »,
 - Une note ≥ 0 pour chacun des « points d'évaluation »,
 - Temps de test \leq à 130% des durées de référence de l'épreuve.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite des grues à tour en Sécurité R487 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Attestation de fin de formation.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- Minimum 7h de tests ; fonction du nombre de catégories.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'agence ECF.

